

Bilan des actions de gestion des populations d'ibis sacrés (*Threskiornis aethiopicus*) en France

Année 2023

Jean-François Maillard¹ et Sébastien Reeber²
Janvier 2024

¹ : OFB - Direction de la Recherche et de l'Appui Scientifique

² : SNPN – Réserve naturelle nationale du lac de Grand-Lieu

Réglementation et historique

L'ibis sacré *Threskiornis aethiopicus* est un Threskiornithidae évoluant naturellement en Afrique subsaharienne. Des échappés de captivité, le plus souvent issus de parcs zoologiques, ont été documentés dans de multiples pays : aux Emirats Arabes Unis, à Taïwan, aux Etats-Unis, en Espagne, au Portugal, aux Pays-Bas, en Italie (Maillard et al, 2020). En France, les premiers individus ont été observés au début des années 1990 aux abords d'un parc privé dans le Morbihan, devenu parc zoologique par la suite, pour se disperser dans les zones littorales et arrières littorales du Morbihan et de la Loire-Atlantique. Au début des années 2000, une seconde population s'est établie sur le bord de la partie orientale de la méditerranée (Yésou et al. 2017).

L'ibis sacré est une espèce faisant l'objet d'une réglementation au titre des espèces exotiques envahissantes. Il est listé sur la première liste des espèces préoccupantes de l'Union européenne (Règlement d'exécution (UE) 2016/1141 de la commission du 13 juillet 2016) et a été repris au niveau national dans l'arrêté du 14 février 2018 relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales envahissantes sur le territoire métropolitain¹ (NOR: TREL1705136A). Les interdictions relatives à cet arrêté concernent son introduction sur le territoire, son transit sous surveillance douanière, sa détention, son transport, son colportage, son utilisation et échange, sa mise en vente, vente ou achat. Des mesures transitoires sont prévues pour les détenteurs particuliers qui en possèderaient (avec obligation de se déclarer de nouveau auprès de la Préfecture du département de résidence dans un délai prévu par cet arrêté, de confinement des oiseaux et d'absence de reproduction). Des mesures dérogatoires sont possibles pour les établissements de conservation ou de recherche (après déclaration et avec obligation de confinement uniquement). Le marquage est désormais obligatoire pour tous les individus captifs (Arrêté du 08 octobre 2018 fixant les règles générales de détention d'animaux d'espèces non domestiques² - NOR: TREL1806374A).

A la demande du Ministère de la Transition Ecologique, des opérations visant à limiter son expansion voire à stopper sa reproduction ont été menées dans l'ouest de la France par l'intervention des agents de l'OFB dès 2006 appuyés par la Société Nationale pour la Protection de la Nature sur le lac de Grand-Lieu depuis 2009. La population du sud de la France a été maîtrisée dès la fin des années 2000 (Clergeau et al, 2005).

La gestion de l'ibis sacré est encadrée par des arrêtés préfectoraux sur sept départements dans l'ouest de la France : la Loire-Atlantique, la Vendée, le Morbihan, le Finistère, l'Ille-et-Vilaine, le Maine-et-Loire et récemment en Charente-Maritime. Les arrêtés du Morbihan, du Maine-et-Loire et de l'Ille-et-Vilaine ont été repris en 2020 et ceux de la Loire-Atlantique et de la Vendée ont fait l'objet d'un renouvellement en 2021 pour 5 années. Des arrêtés ont également été pris en Gironde et en Charente-Maritime en 2021. La prise de ces arrêtés est conditionnée par l'article R411-47 du Code de l'Environnement demandant une consultation du Comité Scientifique Régional du Patrimoine Naturel.

Sur le pourtour méditerranéen, le Gard, les Bouches-du-Rhône et les Alpes-Maritimes disposent également d'arrêtés préfectoraux pour faire face aux éventuels ibis sacrés provenant de la population italienne grandissante.

Observations

En 2023, l'ibis sacré est toujours présent sur la façade littorale du nord-ouest de la France en particulier dans les départements de la Loire-Atlantique, de la Vendée et de la Charente-Maritime et dans une moindre mesure dans le Morbihan. Une trentaine individus ont été également signalés dans l'estuaire de

¹ <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036629851/>

² <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000037491137/>

la Gironde en début d'année 2023. Des observations à l'unité ont été faites en Ille-et-Vilaine, dans le Finistère, le Maine-et-Loire, le Calvados et l'Indre.

Sur la façade littorale méditerranéenne, des observations ont été faites à l'unité dans les départements des Alpes-Maritimes, du Var, des Bouches-du-Rhône, du Gard, et en Corse du Sud. Il est raisonnable de penser que ces individus observés en zones littorales proviennent de la population italienne.

Estimation des effectifs hivernaux

Le comptage hivernal de janvier 2023 réalisé dans le cadre du comptage des oiseaux d'eau à la mi-janvier (dit « comptage Wetland International ») indique un effectif de 294 ibis sacrés (figure 1) sur la façade maritime en Loire-Atlantique (environ 150 individus), en Charente-Maritime (80) et en Gironde (50). Sur cette base, la population établie dans l'ouest de la France reste stable comparativement à l'hiver 2022/2023.

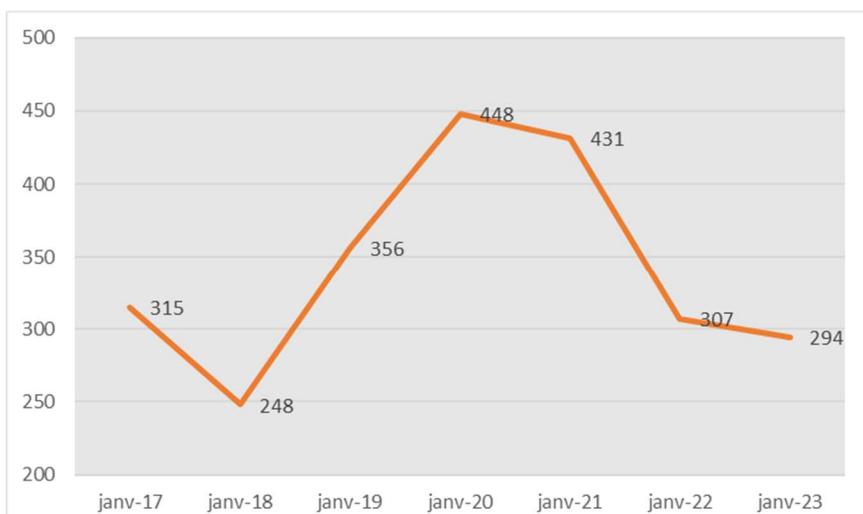


Figure 1. Estimation des effectifs annuels hivernaux d'Ibis sacrés en France – d'après Moussy et al, 2023

Nidification de l'ibis sacré en France en 2023

En 2023, la nidification de l'ibis sacré dans l'Ouest de la France a été observée en Loire Atlantique et en Charente-Maritime. L'estimation du nombre de couples nicheurs est très approximative en l'absence d'un comptage précis. Au total, on estime qu'environ 130 couples ont niché en 2023. Ce chiffre est supérieur à l'année précédente qui était de 90 couples (figure 2).

En Loire-Atlantique, l'ibis sacré a niché sur le lac de Grand-Lieu, Besné, Montoir-de-Bretagne et Guérande. Dans le détail, sur le lac de Grand-Lieu, il est estimé que 48 couples nicheurs se sont établis avec un envol très probablement inférieur de 20 jeunes suite aux opérations de gestion par destruction des œufs menées par la SNP. Plus précisément, une première colonie de 12 nids s'est installée début avril dont les œufs ont été supprimés. Néanmoins, entre 7 et 10 jeunes ont atteint l'envol, probablement issus de nids individuels impossibles à distinguer de ceux des spatules blanches. Une seconde colonie a été trouvée le 17 mai, en partie constituée des oiseaux pour lesquels les œufs avaient été détruits précédemment (ponte de remplacement). 35 nids ont été trouvés, dont un avec de petits poussins. Les 34 autres, contenant 97 œufs, ont été supprimés. Une troisième colonie a été trouvée le 25 mai et contenait 8 nids, dont 3 avec de tout jeunes poussins et 5 avec un total de 13 œufs, tous supprimés. Le fait que quelques adultes continuaient à nourrir sur ces deux colonies y compris après les interventions

laisse penser que là aussi des nids isolés sont passés inaperçus.

En dehors du lac de Grand-Lieu, l'ibis sacré a niché sur la commune de Besné. L'effectif nicheur est évalué à 70 couples avec des poussins et des jeunes oiseaux en acquisition de plumage début mai. 70 de ces jeunes oiseaux ont été prélevés mi-mai. L'envol d'une dizaine de jeunes de cette colonie est probable après comptage par drone le 17 mai. Sur Montoir-de-Bretagne, au lieu-dit le Fresny, 4 à 5 nids ont également été contactés par drone mi-mai et 1 poussin plumé non volant ainsi que 4 juvéniles volants ont été observés le 20 juillet. L'ibis sacré a également niché au bois de Villeneuve sur Guérande avec 13 nids signalés par Bretagne Vivante début juin. Un survol de drone en juillet a montré la présence de 15-20 oiseaux dont 8 adultes, 1 poussin plumé non volant, 6 juvéniles potentiels.

En Charente-Maritime, le nombre de nid n'est pas connu à la date de ce bilan. Il était de 8 nids en 2020 et de 18 nids en 2021. Il est raisonnable de penser que le chiffre de 2022 oscille autour de 10-20 nids.

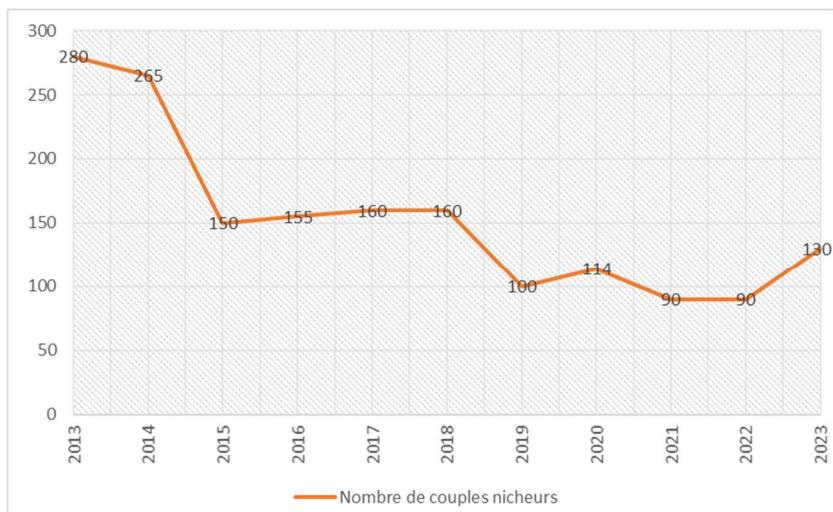


Figure 2 : Evolution du nombre minimal de couples nicheurs d'Ibis sacrés dans l'ouest de la France depuis 2013

Opérations de lutte

En 2023, 121 ibis sacrés ont été prélevés par tir (119 par l'OFB et 2 par la SNPN), 115 en Loire-Atlantique sur les communes de Port Saint Père, Brains, Saint Etienne de Montluc, Bourgneuf en Retz, Saint Lumine de Coutais, Saint Philbert de Grand Lieu et Besné. Six ibis sacrés ont été prélevés en Vendée au grand marais de Saint-Hilaire-de-Riez.

57% des prélèvements étaient des jeunes de l'année, 17% des adultes, 16% des subadultes et 10% n'ont pu être déterminés n'ayant pu être récupérés. Ces opérations se sont déroulées d'avril à septembre. Un pic de prélèvement est réalisé en mai correspondant à des jeunes quittant le nid. Sur le lac de Grand-Lieu, un total de 54 nids contenant 145 œufs ont été supprimés par la SNPN.

Au total, ce sont 40 heures (contre 65 en 2022, 272 en 2021, 61 en 2020 - Figure 3) qui ont été consacrées par l'OFB à ces opérations de destruction par tir au cours de 8 sorties. Une sortie dure en moyenne 3 heures en débutant au lever du soleil. Le recours aux formes attirant les oiseaux venant s'alimenter sur les prairies est systématique et assure une efficience des missions. Quelques oiseaux ont également été prélevés à la 22 long rifle dans les prairies.

Les opérations de lutte menées en 2023 ont amené à la reprise de 3 bagues CRBPO d'ibis bagués poussins en 2021 dont deux oiseaux sur la colonie de Besné et un dernier sur le lac de Grand-Lieu.

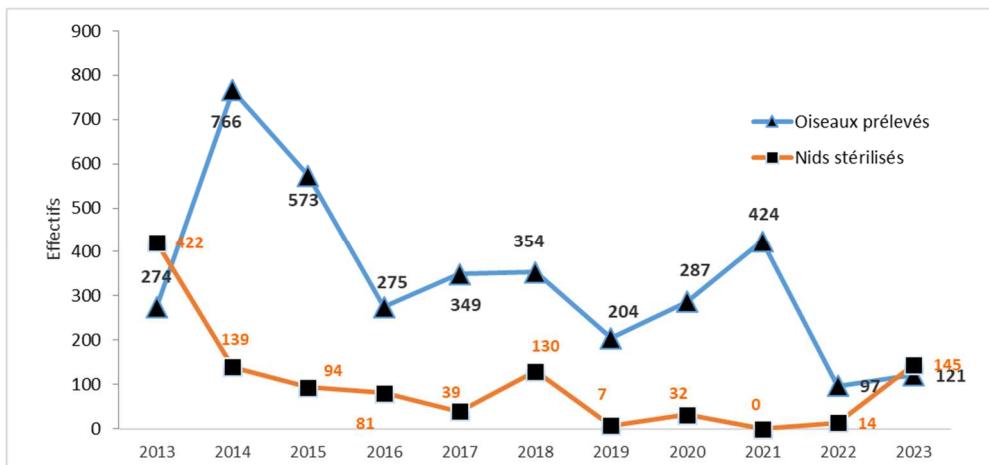


Figure 2 : Evolution du nombre d'ibis sacrés prélevés par tir dans l'ouest de la France et le nombre d'œufs supprimés sur le lac de Grand-Lieu depuis 2013

Bilan global de l'année 2023 et perspectives pour 2024

L'année 2023 a été marquée par un nombre de prélèvements relativement faibles d'ibis sacrés dans la continuité de 2022 en raison d'un effort moindre. Par ailleurs, près de 60% des prélèvements ont concerné des jeunes de l'année impactant le recrutement mais pas les adultes en âge de se reproduire. Sur le lac de Grand-Lieu, un nombre important de nids a été détecté amenant à un accroissement notable du nombre d'œufs détruits (de 14 en 2022 à 145 en 2023) potentiellement du fait d'un faible prélèvement d'adultes et de subadultes en 2022.

La population hivernale semble osciller autour de 300-400 individus mais le faible prélèvement d'adultes et de subadultes courant 2023 fait peser un risque de recrudescence forte et rapide de la population. 2024 devrait voir un nombre de couples nicheurs élevé en raison du faible nombre d'adultes et de subadultes prélevés en 2022 puis en 2023. Les efforts de destruction des œufs sur la réserve naturelle nationale du lac de Grand-Lieu sont de nature à limiter le recrutement mais la non-détection de nids peut amener à un rebond rapide. La diminution de la population nécessite donc de poursuivre les efforts en direction des adultes et nécessite un effort de prélèvements par le tir plus soutenu.

Dans le sud de la France, la présence ponctuelle d'ibis sacrés provenant de la population italienne est à surveiller.

Références bibliographiques

- Clergeau, P., Yésou, P., Chadenas, C., 2005. Ibis sacré *Threskiornis aethiopicus*, état actuel et impacts potentiels des populations introduites en France métropolitaine. Rapport INRA-ONCFS 53.
- Maillard, J.-F., Gutiérrez-Expósito, C., Yésou, P., 2020. African Sacred Ibis (*Threskiornis aethiopicus* Latham, 1790), in: Downs, C.T., Hart, L.A. (Eds.), Invasive Birds: Global Trends and Impacts. CABI, Wallingford, pp. 248–251. <https://doi.org/10.1079/9781789242065.0248>
- Moussy, C., Quainten, G. & Gaudard, C. (2023). Comptage des Oiseaux d'eau à la mi-janvier en France. Résultats 2023 du comptage Wetlands International. LPO BirdLife France – Service Connaissance, Wetlands International, Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. 26 pp. & annexes 101 pp., Rochefort.
- Yésou, P., Clergeau, P., Bastian, S., Reeber, S., Maillard, J.-F., 2017. The Sacred Ibis in Europe: ecology and management. British Birds 110, 197–212.